

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 723

19 mars 2012

SOMMAIRE

ALM ENRC Holdings II S.à r.l.	34665	CP Woburn Holdco S.à r.l.	34689
ALM Florida Property S.à r.l.	34667	Crèche Bisounours S.à r.l.	34683
ALM Global S.à r.l.	34679	Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1	
ALM Luxembourg Capital S.à r.l.	34683	S.à r.l.	34679
Asmont S.A.	34664	Crismar Investissements S.A.	34684
Buffalo Springfield S.A.-SPF	34664	Cube Communications Infrastructure	
Bulgarian Investment Company S.A.	34664	S.C.A.	34680
Calliway Investment S.à r.l.	34667	D.F.G. Dutch Financial Group S.A.	34684
Cameron Lux III S.à r.l.	34664	Diaverum S.à r.l.	34702
Cameron Lux II S.à r.l.	34663	Digital Image	34702
Cameron Lux I Sàrl	34680	Dima Holdings S.à r.l.	34691
Canyon Capital Finance S.à r.l.	34665	Dival S.A.	34701
Carpathian Cable Investments S.à r.l.	34666	Dreamcar.com S.A.	34687
Carpathian Cable Investments S.à r.l.	34665	Editpress Luxembourg S.A.	34702
Carré-Immo	34680	Editpress Luxembourg S.A.	34703
Cartonplastgroup Holding SA	34666	Emerald Corporation S.A.	34704
Cavalia Luxembourg Sàrl	34666	Energy Power S.A.	34689
CCGROUP Holding S.A.	34680	Feedo A.G.	34678
Centrum Development S.A.	34677	Gaston Holding S.à r.l.	34666
Centrum Leto S.A.	34677	Gemvest S.A.	34679
Centrum Poznan S.A.	34678	Global Financial and Commercial Holdings	
Centrum Weiterstadt S.A.	34678	Blue S.à r.l.	34693
Cibi Investissements S.A.	34658	Holz-Export S.A.	34702
Circo S.à r.l.	34677	HP Hotels International S.A.	34682
Claremont Consulting Services S.A.	34681	Idécomm	34704
Climax Luxembourg S.à r.l.	34678	Lagor Investments S.A.	34683
Clovessia S.A.	34681	Mimer Management S.A.	34701
Colibri International S.A.	34681	Orascom Luxembourg	34684
Colibri International S.A.	34681	Postbahnhof an der Spree Holding, Berlin	
Compagnie de Nobressart S.A.	34682	S.à r.l.	34704
Compagnie Européenne de Promotion		Premium Capital Luxembourg S.à r.l.	34666
(C.E.P.) S.A., SPF	34682	R-Solution	34697
Continental Advisors S.A.	34683	S.01 Euro-Business	34691
CP Woburn Finco S. à r.l.	34685	SOGETI Luxembourg S.A.	34658

Cibi Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 165.395.

—
EXTRAIT

En date du 08 Février 2012, le Conseil d'Administration coopte Monsieur Massimo Paolo GENTILI, né le 10 Juin 1963 à Milan (Italie), avec adresse professionnelle 2, rue Rollingergrund L-2440 Luxembourg en remplacement de Monsieur David RAVIZZA, administrateur et président démissionnaire. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Madame Valérie WESQUY actuelle administrateur, a été élue présidente du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 08 Février 2012.

Référence de publication: 2012018805/14.

(120023867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

SOGETI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 42.610.

—
L'an deux mille douze, le seize janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Sogeti Luxembourg S.A.", en abrégé SOGETI ayant son siège social à Bertrange, 36, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 42610, constituée suivant acte reçu le 13 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 154 du 9 avril 1993. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois d'après acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2005 publié le 2 août 2005 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 769.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 897.710 actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant: 1.-Constatation de l'obtention d'un accord de principe du Ministère des Finances concernant la demande en vertu des dispositions de l'article 29-3 de la loi du 5 avril 1993 introduite le 19 décembre 2011 - réalisation de la fusion entre les sociétés Sogeti Luxembourg (absorbante) et Sogeti PSF (absorbée) au 1^{er} janvier 2012;

2.- Modification des Statuts conformément au projet de fusion tel que publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2881 du 25 novembre 2011 comme suit:

" **Art. 4. (Objet Social).** L'objet de la société est d'exercer l'activité d'opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communications de banques, de professionnels du secteur financier, d'organismes de placements collectifs, de fonds de pension constitués sous l'empire du droit luxembourgeois ou de législations étrangères, en vertu des dispositions de l'article 29-3 de la loi du 5 avril 1993, concernant le secteur financier, telle que modifiée. A cette fin, la société peut fournir des services de traitement informatique et le transfert de données stockées dans le dispositif informatique. Elle peut aussi fournir des services de fourniture, mise en place et maintenance de systèmes informatiques et de réseaux de communications.

La société a également pour objet:

La prise en charge, soit directement, soit indirectement, de tous travaux relatifs à la gestion de l'entreprise et au traitement de l'information, ainsi que l'assistance à toutes sociétés exerçant une activité similaire et dans lesquelles elle a un intérêt, tel que:

- la fourniture aux entreprises de conseils ou d'assistance en matière de traitement de l'information industrielle ou de gestion (diagnostic d'opportunité, expertise d'utilisation, d'évolution ou de comparaison);
- l'étude de tous problèmes afférents à la mise en place des ordinateurs et systèmes informatiques, les études préliminaires, les études ou l'organisation des circuits, le choix des moyens, la préparation des décisions;
- l'analyse organique et fonctionnelle des travaux à réaliser;
- la programmation des traitements définis par l'analyse et leur maintenance;
- la formation des employés de l'entreprise;
- toutes études et recherches fondamentales liées directement ou indirectement à l'informatique;
- tous travaux liés à la mise en œuvre et au développement de l'informatique dans l'entreprise ainsi qu'aux applications de la bureautique et de la télématique.

Pour réaliser cet objet, la société pourra:

- créer, acquérir, vendre, échanger, prendre à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter, directement ou indirectement, tous établissements industriels ou commerciaux;
- obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences en tous pays;
- et généralement, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement, ou être utiles à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

L'entreprise pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, directement ou indirectement, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet. Elle pourra prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes sociétés ou entreprises, luxembourgeoises ou étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

Elle pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet."

" **Art. 8. (Pouvoirs du conseil d'administration de la Société).** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à deux ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Sont considérés comme excédant le cadre de la gestion journalière et par conséquent exclusivement réservés au conseil d'administration:

- a) la cession, le transfert, la location, l'échange ou toute autre disposition ou l'hypothèque ou la mise en gage ou toute autre charge, pour une part significative de l'activité ou des actifs ou de la société;
- b) emprunter à court ou long terme, à l'exception des opérations relatives à la gestion financière courante;
- c) l'achat ou la vente d'une participation minoritaire dans n'importe quelle société;
- d) la création, la fermeture, la dissolution de succursales; la constitution ou la liquidation de filiales;
- e) la proposition aux actionnaires de dissoudre la société, d'augmenter ou de réduire le capital, de changer son objet ou de modifier ses statuts;
- f) l'acquisition d'actifs pour un montant en EUR supérieur à 15.250,- par an, hormis les acquisitions expressément prévues dans le budget et les frais relatifs aux projets clients;
- g) la distribution de dividendes;
- h) la définition des pouvoirs de signatures bancaires;
- i) la résiliation simultanée ou à intervalles rapprochés de contrats d'emploi par l'entreprise pour un nombre important d'employés;
- j) l'accomplissement de changements importants dans le statut social des employés (y compris les provisions pour pensions) autre que ceux requis par la loi;
- k) le règlement d'un litige et l'accord sur moratoire pour paiements en EUR égaux ou supérieurs à € 15.250,-.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la ou des personnes à ce déléguées par le conseil."

" **Art. 10. (Réviseur d'entreprises).** Les opérations de la Société seront surveillées par un réviseur d'entreprises externe à désigner par le conseil d'administration et choisi parmi les membres figurant sur la liste des réviseurs d'entreprises agréés de Luxembourg. Le réviseur d'entreprises sera désigné pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible."

Deux articles viendront compléter les statuts:

" **Art. 14. (Délégation de pouvoirs).** Le conseil d'administration de la Société nommera deux ou plusieurs délégués à la gestion journalière, administrateurs ou non, qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et pour poser tous actes nécessaires pour mettre en œuvre l'objet social de la société. La nomination d'un administrateur en tant que délégué à la gestion journalière nécessite l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le conseil d'administration de la Société est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société."

" **Art. 15. (Signatures autorisées).** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés."

3.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate que la Société a obtenu l'accord de principe du Ministère des Finances concernant la demande en vertu des dispositions de l'article 29-3 de la loi du 5 avril 1993 introduite le 19 décembre 2011.

La condition suspensive prévue dans le projet de fusion du 10 novembre 2011 est ainsi levée et la fusion entre les sociétés Sogeti Luxembourg (absorbante) et Sogeti PSF (absorbée) au 1^{er} janvier 2012 a été réalisée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier les statuts conformément au projet de fusion tel que publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2881 du 25 novembre 2011 comme suit:

L'article 4 des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 4.** L'objet de la société est d'exercer l'activité d'opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communications de banques, de professionnels du secteur financier, d'organismes de placements collectifs, de fonds de pension constitués sous l'empire du droit luxembourgeois ou de législations étrangères, en vertu des dispositions de l'article 29-3 de la loi du 5 avril 1993, concernant le secteur financier, telle que modifiée. A cette fin, la société peut fournir des services de traitement informatique et le transfert de données stockées dans le dispositif informatique. Elle peut aussi fournir des services de fourniture, mise en place et maintenance de systèmes informatiques et de réseaux de communications.

La société a également pour objet:

La prise en charge, soit directement, soit indirectement, de tous travaux relatifs à la gestion de l'entreprise et au traitement de l'information, ainsi que l'assistance à toutes sociétés exerçant une activité similaire et dans lesquelles elle a un intérêt, tel que:

- la fourniture aux entreprises de conseils ou d'assistance en matière de traitement de l'information industrielle ou de gestion (diagnostic d'opportunité, expertise d'utilisation, d'évolution ou de comparaison);
- l'étude de tous problèmes afférents à la mise en place des ordinateurs et systèmes informatiques, les études préliminaires, les études ou l'organisation des circuits, le choix des moyens, la préparation des décisions;
- l'analyse organique et fonctionnelle des travaux à réaliser;
- la programmation des traitements définis par l'analyse et leur maintenance;
- la formation des employés de l'entreprise;
- toutes études et recherches fondamentales liées directement ou indirectement à l'informatique;
- tous travaux liés à la mise en œuvre et au développement de l'informatique dans l'entreprise ainsi qu'aux applications de la bureautique et de la télématique.

Pour réaliser cet objet, la société pourra

- créer, acquérir, vendre, échanger, prendre à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter, directement ou indirectement, tous établissements industriels ou commerciaux;
- obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences en tous pays;
- et généralement, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement, ou être utiles à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

L'entreprise pourra agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, directement ou indirectement, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet. Elle pourra prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes sociétés ou entreprises, luxembourgeoises ou étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

Elle pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet."

Suit la traduction anglaise de l'article 4 des statuts:

Art. 4. The purpose of the company is to undertake the activity of IT systems and communication networks operators of banks, financial sector professionals, of undertakings of collective investment, pension funds established under Luxembourg law or foreign law, under the regulations of Article 29-3 of the Law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended. To this end, the company can supply services on IT processing or transfer of data stored in the IT systems. It is also entitled to deliver, install and maintain the IT systems.

The company has also as purpose:

To undertake directly or indirectly, all work in relation to the management of the Company and the electronic data processing of information as well as assistance to all companies running similar activities in which it holds an interest, such as:

- providing companies with advice and assistance in the processing of industrial or management information (opportunity studies, utilisation expertise, comparison and relativity studies);
- examining all problems relating to the installation of computers and electronic data processing systems, preliminary studies, studies or organizational information flows, choice of means, preparation of decisions;
- organic and functional analysis of the work to be realised;
- the programming of the processing as defined by the analysis and its maintenance;
- training of the company's employees;
- all studies and basic research relating directly or indirectly to electronic data processing;
- all work related with the development and installation of electronic data processing as well as the office automation and communication software application;

To realise these objectives, the Company will be able:

- to create, to acquire, to sell, to exchange, to accept or to grant a lease, with or without commitment for sale, to manage and to operate, directly or indirectly any industrial or commercial establishment;
- to be granted or to acquire any patents, licences, processes and trademarks, to operate, to sell or contribute them, to grant any licences in any country;
- and generally, to perform any commercial, industrial and financial operations or operations relating to transferable and property assets, which are directly or indirectly related to, or useful to its objectives, or susceptible to facilitate their realisation.

The company will be able to act either directly or indirectly, on its own or in partnership with companies or private persons or through participation in companies, for its own account or for the account of third parties, and to realise in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, under whatever form, operations covered by its objectives. The company can take all interests and participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies with similar objectives or in view to develop the Company's business."

L'article 8 des statuts est modifiés comme suit:

" **Art. 8.** (Pouvoirs du conseil d'administration de la Société). Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à deux ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Sont considérés comme excédant le cadre de la gestion journalière et par conséquent exclusivement réservés au conseil d'administration:

- a) la cession, le transfert, la location, l'échange ou toute autre disposition ou l'hypothèque ou la mise en gage ou toute autre charge, pour une part significative de l'activité ou des actifs ou de la société;
- b) emprunter à court ou long terme, à l'exception des opérations relatives à la gestion financière courante;
- c) l'achat ou la vente d'une participation minoritaire dans n'importe quelle société;

- d) la création, la fermeture, la dissolution de succursales; la constitution ou la liquidation de filiales;
 - e) la proposition aux actionnaires de dissoudre la société, d'augmenter ou de réduire le capital, de changer son objet ou de modifier ses statuts;
 - f) l'acquisition d'actifs pour un montant en EUR supérieur à 15.250,-par an, hormis les acquisitions expressément prévues dans le budget et les frais relatifs aux projets clients;
 - g) la distribution de dividendes;
 - h) la définition des pouvoirs de signatures bancaires;
 - i) la résiliation simultanée ou à intervalles rapprochés de contrats d'emploi par l'entreprise pour un nombre important d'employés;
 - j) l'accomplissement de changements importants dans le statut social des employés (y compris les provisions pour pensions) autre que ceux requis par la loi;
 - k) le règlement d'un litige et l'accord sur moratoire pour paiements en EUR égaux ou supérieurs à € 15.250,-.
- La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la ou des personnes à ce déléguées par le conseil."

Suit la traduction anglaise de l'article 8 des statuts:

Art. 8. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

Are considered as exceeding daily management and consequently of the exclusive competence of the Board of Directors:

- a) sale, transfer, lease, exchange or other disposition of, or mortgage, pledge or other encumbrance of, any significant portion of the business or assets of the Company;
- b) short or long-term borrowing, except for ordinary course cash management operations;
- c) acquisition or sale of minority interest in any corporate entity;
- d) establishment, closing down, winding up of branches; setting up or liquidation of subsidiaries;
- e) proposing to the shareholders to dissolve the Company, to increase or decrease its share capital, to change its scope or to modify its articles of association;
- f) acquisition of assets for an amount in excess of EUR 15,250.-per year, except as expressly authorized in the budget, and except for capital expenditures relating to client projects;
- g) distribution of dividends;
- h) definition of the banking signatures;
- i) terminating employment contracts by the Company with a significant number of employees at the same time or within the same time-span;
- j) making major changes in the employees' social statutes (including pension provisions) other than legally required;
- k) settlement of a dispute and agreement for a moratorium on payments concerning amounts equal or exceeding EUR 15,250.-.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors."

L'article 10 des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 10. (Réviseur d'entreprises).** Les opérations de la Société seront surveillées par un réviseur d'entreprises externe à désigner par le conseil d'administration et choisi parmi les membres figurant sur la liste des réviseurs d'entreprises agréés de Luxembourg. Le réviseur d'entreprises sera désigné pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible."

Suit la traduction de l'article 10 des statuts:

The Company's operations are supervised by an external auditor to be appointed by the Board and chosen in the list of approved auditors in Luxembourg. The auditor will be appointed for a period that cannot exceed six years and may be re-appointed.

Les articles suivants sont rajoutés aux statuts:

" **Art. 14. (Délégation de pouvoirs).** Le conseil d'administration de la Société nommera deux ou plusieurs délégués à la gestion journalière, administrateurs ou non, qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce

qui concerne la gestion journalière et pour poser tous actes nécessaires pour mettre en œuvre l'objet social de la société. La nomination d'un administrateur en tant que délégué à la gestion journalière nécessite l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le conseil d'administration de la Société est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société."

* **Art. 15. (Signatures autorisées).** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés."

Suit la version anglaises des articles 14 et 15 des statuts:

Art. 14. The Board of Directors of the Company shall appoint two or more managing directors, whether (s)he is director or not, who will have the full authority to act on behalf of the Company for all matters concerning the daily management and in general to do all action necessary to the purpose of the Company. The appointment of a director as a managing director requires the prior approval of the General Meeting of shareholders of the Company.

The Board of Directors of the Company is also authorized to appoint a person, Board member or not, without prior approval of the general meeting of the shareholders of the Company to carry out specific tasks at all levels of the Company.

Art. 15. The Company is validly bound towards third parties by the joint signatures of two directors of the Company or by the joint or individual signature of any person(s) duly authorized by the Board of Directors within the limits of such authorization.

Suite au rajout de deux nouveaux articles, l'article 14 actuel des statuts devient article 16.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.200.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: A. SIEBENALER, S. WOLTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 janvier 2012. Relation: LAC/2012/3711. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Référence de publication: 2012015634/303.

(120018474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Cameron Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.440.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, d'accepter la démission en tant que Délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 1^{er} février 2012 de:

- Monsieur Dieter GROSSARTH, résidant au 132A, Rue de Dippach - L-8055 Bertrange, Luxembourg; et.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, de nommé en tant que Délégué à la gestion journalière de la Société, Pouvoir de signature seul jusqu'à EUR 7,500 et conjointe avec un autre gérant pour tout autre montant supérieur, avec effet au 1^{er} février 2012 de:

- Madame Stade JARRETT, née au Texas, USA, le 30 Octobre 1971, résidant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 février 2012.

Référence de publication: 2012018780/17.

(120023116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Bulgarian Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 131.784.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour BULGARIAN INVESTMENT COMPANY S.A.

Signature

Référence de publication: 2012018777/12.

(120023269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Buffalo Springfield S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 87.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012018776/10.

(120023838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Asmont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 52.685.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du mardi 18 juillet 2011 et d'une réunion du conseil d'administration du même jour que les modifications suivantes ont été apportées:

- Renouvellement des mandats des organes sociaux:

* Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Meunier a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

* Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Houbert a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

* Le mandat d'administrateur de Madame Anna Meunier De Meis a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

* Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Luis Velasco a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

- Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué:

* Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Patrick Meunier a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2012019297/22.

(120023967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Cameron Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.441.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, d'accepter la démission en tant que Délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 1^{er} février 2012 de:

- Monsieur Dieter GROSSARTH, résidant au 132A, Rue de Dippach - L-8055 Bertrange, Luxembourg; et.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, de nommé en tant que Délégué à la gestion journalière de la Société, Pouvoir de signature seul jusqu'à EUR 7,500 et conjointe avec un autre gérant pour tout autre montant supérieur, avec effet au 1^{er} février 2012 de:

- Madame Stade JARRETT, née au Texas, USA, le 30 Octobre 1971, résidant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 07 février 2012.

Référence de publication: 2012018781/17.

(120023115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Canyon Capital Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.434.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012018782/9.

(120023117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Carpathian Cable Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 107.814.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle en date du 07 février 2012

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31/12/2011:

1. Madame Tamara SAKOVSKA, en tant que gérant de catégorie B de la Société;
2. Monsieur Pierre METZLER, en tant que gérant de catégorie A de la Société;
3. Monsieur Michel BULACH, en tant que gérant de catégorie A de la Société;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 08 février 2012.

Référence de publication: 2012018784/16.

(120023372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

ALM ENRC Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 161.164.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la fin de la convention de domiciliation conclue le 30 août 2011 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- *Société domiciliée:*

* ALM ENRC Holdings II S.à r.l.

* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.164

* Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente résiliation

- *Agent domiciliataire:*

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 février 2012.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012019774/20.

(120024581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Carpathian Cable Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 107.814.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012018785/9.

(120023373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Cartonplastgroup Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.435.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 6 février 2012

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Madame Federica BACCI et désigne à partir du 6 février 2012 Monsieur Tito COSTA, né à Bologna (Italie) le 21.10.1978, demeurant professionnellement au 3 Via Campo Lodigiano, 20100 Milan, Italie, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARTONPLASTGROUP HOLDING S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012018786/16.

(120023061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Cavalía Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 156.481.

EXTRAIT

Conformément aux statuts de la Société publiés lors de sa constitution le 25 octobre 2010, l'associé de la Société est Cavalía Inc., agissant par le biais de sa succursale Cavalía Inc., Luxembourg Branch.

Pour Cavalía Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2012018787/11.

(120023236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

**Gaston Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Premium Capital Luxembourg S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 139.514.

EXTRAIT

Suite à un contrat de cession signé en date du 31 janvier 2012, la société Premium Capital Energie Luxembourg Sàrl devient propriétaire de 100% des parts sociales de la société Gaston Holding Sàrl.

Monsieur Christophe Fournage n'est donc plus actionnaire unique de la société.

A l'issue de l'ensemble de ces cessions, l'actionnariat de la société se compose comme suit:

- Premium Capital Energie Luxembourg Sàrl: 125 parts sociales, soit 100% du capital social.
- Monsieur Christophe Fournage: 0 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012018889/18.

(120023489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

ALM Florida Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 156.439.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la fin de la convention de domiciliation conclue le 30 août 2011 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:

* ALM Florida Property S.à r.l.

* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.439

* Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente résiliation

- Agent domiciliataire:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 février 2012.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012019775/20.

(120024580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Calliway Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 166.501.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Vacon Properties S.A., a company incorporated under the laws of Panama, with registered office at East 54th! Street, Arango Orillac Building, 2nd Floor, Panama City, Republic of Panama, registered with the Registro Publico de Panama under number 520207,

represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Calliway Investment S.à r.l. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company.

Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers, who need not to be partner(s), appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and among whom one class A manager and one class B manager imperatively. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the sole manager or, or if there are more than one manager, by the joint signature of any two managers of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by

reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified

in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.4 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

18. Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2011.

Subscription - Payment

Thereupon,

Vacon Properties S.A., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Patrick MOINET, born on June 6, 1975 at Bastogne (Belgium) and having is professional address at 37, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg.

- Mr. Benoît BAUDUIN, born on March 31, 1976 at Messancy (Belgium) and having his professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorzième jour de décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Vacon Properties S.A., une société de droit panaméen avec siège social au East 54th Street, Arango Orillac Building, 2nd Floor, Panama City, République de Panama, enregistré au Registro Publico de Panama sous le numéro 520207, représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination – Siège social – Objet – Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination Calliway Investment S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social – Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents euros (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, et parmi eux au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valable et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes de deux gérants de la Société.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2. Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3. Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4. Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6. Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8. Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels – Affectation des bénéfices

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise.

15.1. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2. Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3. Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution – Liquidation

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

18. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

Vacon Properties S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 37, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg.
- Monsieur Benoît BAUDUIN, né le 1^{er} mars 1976 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2011. Relation GRE/2011/4663. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 27 janvier 2012.

Référence de publication: 2012013923/532.

(120016654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Circo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 100.328.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé unique Du 23 janvier 2012

L'associé de Circo SARL (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Claudine Schinker, en tant que Gérant B, et ce avec effet au 23 janvier 2012;
- de nommer Alexandra Petitjean, née le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, résidant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant B de la société, et ce avec effet au 23 janvier 2012.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012018792/17.

(120023327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Centrum Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 105.723.

—
EXTRAIT

En date du 8 février 2012, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Le mandat de Didier Lévêque et Odile Muracciole, avec adresse professionnelle au 83 rue du Faubourg St Honoré, F-75008 Paris VIII, en tant que membres du conseil de surveillance est renouvelé pour une durée d'un an.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012018788/12.

(120023497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Centrum Leto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 136.804.

—
EXTRAIT

En date du 8 février 2012, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Le mandat de Didier Lévêque et Virginie Grin, avec adresse professionnelle au 83 rue du Faubourg St Honoré, F-75008 Paris VIII, en tant que membres du conseil de surveillance est renouvelé pour une durée d'un an.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012018789/12.

(120023498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Feedo A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 153.503.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 8 février 2012

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président;
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 février 2012.

Référence de publication: 2012020457/21.

(120025922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

Centrum Poznan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 123.442.

EXTRAIT

En date du 8 février 2012, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Le mandat de Didier Lévêque et Virginie Grin, avec adresse professionnelle au 83 rue du Faubourg St Honoré, F-75008 Paris VIII, en tant que membres du conseil de surveillance est renouvelé pour une durée d'un an.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012018790/12.

(120023496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Centrum Weiterstadt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 129.251.

EXTRAIT

En date du 8 février 2012, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Le mandat de Didier Lévêque et Virginie Grin, avec adresse professionnelle au 83 rue du Faubourg St Honoré, F-75008 Paris VIII, en tant que membres du conseil de surveillance est renouvelé pour une durée d'un an.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012018791/12.

(120023495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Climax Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 7, rue Lankelz.
R.C.S. Luxembourg B 100.181.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012018793/10.

(120023568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

ALM Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 161.137.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la fin de la convention de domiciliation conclue le 30 août 2011 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:

* ALM Global S,à r.l

* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.137

* Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente résiliation

- Agent domiciliataire:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 février 2012.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012019776/20.

(120024579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Gemvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 94.594.

I. Extrait de résolution prise par l'Assemblée Générale Ordinaire le 08 décembre 2011

Résolution unique

L'Assemblée Générale décide de remplacer le Commissaire de la société, la société anonyme Fiduciaire Winandy & Associés S.A., à compter de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveau Commissaire, en remplacement de l'ancien Commissaire, la société H.R.T. REVISION S.A., ayant son siège social au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, R.C.S. Luxembourg n° B51238. Le nouveau Commissaire poursuivra le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

II. Changement d'adresse

La Société a été informée du changement d'adresse de deux administrateurs, Monsieur Christophe BLONDEAU et Madame Brigitte DENIS, ayant désormais leur adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEMVEST S.A.

HRT FIDALUX S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012020470/21.

(120026047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.602.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 162.702.

Dépôt rectificatif du dépôt L110163182 du 13 octobre 2011 et dépôt rectificatif du dépôt L120016253 du 26 janvier 2012

Veuillez noter que la dénomination exacte de l'associé Melio International Luxembourg S.à r.l. est Melio Luxembourg International S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2012018796/16.

(120023143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Cube Communications Infrastructure S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.120.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012018798/10.

(120023179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Cameron Lux I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.003.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, d'accepter la démission en tant que Délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 1^{er} février 2012 de:

- Monsieur Dieter GROSSARTH, résidant au 132A, Rue de Dippach - L-8055 Bertrange, Luxembourg; et.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, de nommé en tant que Délégué à la gestion journalière de la Société, Pouvoir de signature seul jusqu'à EUR 7,500 et conjointe avec un autre gérant pour tout autre montant supérieur, avec effet au 1^{er} février 2012 de:

- Madame Stade JARRETT, née au Texas, USA, le 30 Octobre 1971, résidant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 février 2012.

Référence de publication: 2012018799/17.

(120023114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Carré-Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 310, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 108.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012018800/11.

(120023104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

CCGROUP Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 141.134.

A l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 février 2012 a été nommé

ADMINISTRATEUR UNIQUE

Riccardo LIPPOLIS, né le 13 Août 1975 à Milano (I),

demeurant CH-6900 Lugano - Riva Paradiso 32

COMMISSAIRE AUX COMPTES

AUTONOM DE REVISION, R.C.S. Luxembourg E955,

établie à L-1660 Luxembourg -70, Grand-rue

jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2012018802/17.

(120023128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Claremont Consulting Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 72.766.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012018806/10.

(120023670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Clovessia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 70.998.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 07 février 2012.

Référence de publication: 2012018807/10.

(120023443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Colibri International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.892.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de COLIBRI INTERNATIONAL S.A., tenue extraordinairement le 15 novembre 2011 au siège de la société

Il a été décidé ce qui suit:

- de nommer Monsieur Jesús Fernandez Gonzalez, domicilié Estado de Vargas, Parroquia Santa Rosalía, Calle Las Flores 27, 1050 Caracas (Venezuela) comme nouvel Administrateur de groupe A de la Société, en remplacement de Monsieur José Antonio O'Reilly Garcia, Administrateur «A» démissionnaire.

Le mandat du nouvel Administrateur arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée Générale Annuelle de 2016.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012018809/17.

(120023671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Colibri International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.892.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de COLIBRI INTERNATIONAL S.A. tenue le 9 juin 2010 au siège de la société

Il a été décidé ce qui suit:

- de renouveler les mandats des Administrateurs du groupe A et du groupe B ainsi que celui du Commissaire aux Comptes en fonction pour une nouvelle période de six ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012018808/16.

(120023139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Compagnie de Nobressart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 42.886.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 octobre 2011

Sixième résolution

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur François PEUSCH. Elle nomme en son remplacement: Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle.

Le mandat de l'administrateur qu'il remplace finira en 2013.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

POUR EXTRAIT CONFORME

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Référence de publication: 2012018810/17.

(120023412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

HP Hotels International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 58.819.

—
Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 janvier 2012, G.T. Experts Comptables S.à.r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, est nommée commissaire aux comptes de la société, en remplacement de Messieurs Damé et Mangen, démissionnaires. Le mandat du nouveau commissaire se terminera en 2015.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 23 janvier 2012, les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué sont confirmés et prolongés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015:

- M. Andrzej Checinskij, administrateur et président et administrateur-délégué, demeurant à Grzymalitow 16B, 03-141 Varsovie,

- M. Ireneusz Borkowski, administrateur, demeurant à Grzymalitow 14, 03-141 Varsovie,

- M. Cezary Droszcz (Cesary Droszcz), administrateur, demeurant à Grzymalitow 16, 03-141 Varsovie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2012.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012020521/21.

(120025813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

Compagnie Européenne de Promotion (C.E.P.) S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 26.440.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE PROMOTION (C.E.P.) S.A., SPF

Société Anonyme - société de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2012018812/12.

(120023591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Continental Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 83.619.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 08 février 2012.
Référence de publication: 2012018814/10.
(120023854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Crèche Bisounours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4420 Soleuvre, 3, rue des Tilleuls.
R.C.S. Luxembourg B 149.928.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 07 février 2012.
Pour la société
Signature
Référence de publication: 2012018819/12.
(120023862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

ALM Luxembourg Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 149.614.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la fin de la convention de domiciliation conclue le 27 mars 2010 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- *Société domiciliée:*

- * ALM Luxembourg Capital S.à r.l.
- * Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.614
- * Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente résiliation

- *Agent domiciliataire:*

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 février 2012.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012019777/20.

(120024575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Lagor Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 153.476.

Extrait des procès-verbaux des conseils d'administration tenus en date des 2 et 3 février 2012.

Il résulte des procès-verbaux des Conseils d'administration tenus en date du 2 février 2012 et 3 février 2012, que:

Après avoir constaté que Madame Paola Brano s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 1^{er} janvier 2012, les Administrateurs restants décident, conformément aux articles 10 et 11 des statuts de la Société et à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Michel Thill, employé privé, né à Arlon (Belgique) le 8 juin 1965, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme Administrateur de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2012, en remplacement de Madame Paola Bruno, Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Après avoir constaté que Monsieur Paolo Bennici s'est démis de ses fonctions d'Administrateur, en date du 3 février 2012, les Administrateurs restants décident, conformément aux articles 10 et 11 des statuts de la Société et à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Madame Nellie Esparza Segá, employée privé, née à Maracaibo (Venezuela) le 2 février 1971, demeurant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, comme Administrateur de la Société, avec effet au 3 février 2012, en remplacement de Monsieur Paolo Bennici, Administrateur démissionnaire, dont elle achèvera le mandat.

Ces cooptations feront l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2012.

LAGOR INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2012018985/25.

(120023717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Crismar Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.622.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2011.

Signature

L'ADMINISTRATEUR UNIQUE

Référence de publication: 2012018820/12.

(120023777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

D.F.G. Dutch Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 40.721.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31/12/2007 (rectificatif du bilan au 31/12/2007 déposé le 02/09/2009 n° L090137468.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012018821/12.

(120023820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Orascom Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.494.

Extrait des décisions prises par l'Associé Unique en date du 30 janvier 2012

1. Avec effet au 1^{er} décembre 2011, la société à responsabilité limitée KPMG AUDIT a démissionné de son mandat de Réviseur d'Entreprises Agrée.

2. Avec effet au 1^{er} décembre 2011, la société anonyme ERNST & YOUNG, avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, R.C.S. Luxembourg B 47771, a été nommée comme Réviseur d'Entreprises Agrée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Orascom Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012019042/18.

(120023188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

CP Woburn Finco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.478.

In the year two thousand and eleventh, the twentieth of December, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CP Woburn Finco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability (société à responsabilité limitée) with registered office at 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B162478 and having a share capital of GBP 15,000 (the Company). The Company has been incorporated on 21 June 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) published on 30 September 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2338. The articles of associations of the Company have not yet been amended (the Articles).

There appeared:

CP CAYMAN MIDCO 1 LIMITED, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 257884 (the Sole Shareholder);

hereby represented by Lynn Elvinger, lawyer, professionally residing at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declares and requests the notary to record that:

1. All the 15,000 (fifteen thousand) shares having a nominal value of GBP 1 (one British Pound) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.

2. The agenda of the Meeting is worded as follows:

- (1) Waiver of the convening notice;
- (2) Approval of the amendment to the dates of the financial year of the company; and
- (3) Miscellaneous.

3. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder waives the convening notice, considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda of the present meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the date of the financial year of the Company as follows:

- (A) the financial year of the Company shall begin on the 1st January instead of the 22 April; and
- (B) the financial year of the Company shall close on the 31st December rather than the 21st April of the next year.

The Sole Shareholder resolves that the first financial year of the Company that started on 21 June 2011 shall close on 31 December 2011 instead of 21 April 2012.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorise any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, each acting individually on behalf of the Company, to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolution, including but not limited to, the filing of the relevant documents with the Luxembourg Trade and Companies Register, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation to the above resolution.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the share capital increase is evaluated at one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendelf, dem zwanzigsten Dezember, vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit Amtswohnsitz in Esch-sur-Alzette (Großherzogtum Luxemburg),

treten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen (die Versammlung), der alleinige Gesellschafter der CP Woburn Finco S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (société à responsabilité limitée), mit Sitz in 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Nummer B162478 und mit einem Stammkapital von GBP 15.000 (die Gesellschaft), gegründet gemäß Urkunde vom 21 Juni 2011, aufgenommen durch Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette (Großherzogtum Luxemburg), veröffentlicht am 30 September 2011 im Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, unter der Nummer 2338. Die Satzung wurde seitdem nicht geändert (die Satzung).

Ist erschienen,

CP CAYMAN MIDCO 1 LIMITED, eine Gesellschaft nach dem Recht der Cayman Islands, mit Sitz in Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, eingetragen im Gesellschaftsregister der Cayman Islands unter Nummer 257884 (der Alleinige Gesellschafter);

vertreten durch Lynn Elvinger, Anwalt, mit Berufsanschrift in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift,

Die Vollmacht wird, nach Unterzeichnung ne varietur durch den Vertreter des Erschienenen und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt und zusammen mit dieser zur Eintragung eingereicht.

Der Alleinige Gesellschafter ersucht den unterzeichneten Notar, wie folgt zu beurkunden, dass:

1. sämtliche 15.000 (fünfzehntausend) Anteile mit einem Nennwert von je GBP 1 (einem Britischen Pfund), welche das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft darstellen, ordnungsgemäß bei dieser Versammlung vertreten sind; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen.

2. die Tagesordnung der Generalversammlung enthält folgende Punkte:

- (1) Verzicht auf die Frist- und Formvorschriften für die Einberufung;
- (2) Zustimmung zur Änderung des Datums des Geschäftsjahres der Gesellschaft; und
- (3) Sonstiges.

3. der Alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse getroffen hat:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter verzichtet auf die Frist- und Einberufungsvorschriften und betrachtet sich als ordnungsgemäß einberufen und bestätigt, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt das Datum des Geschäftsjahrs der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

- (A) das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar anstatt des 22. Aprils; und
- (B) das Geschäftsjahr der Gesellschaft endet am 31. Dezember anstatt des 21. Aprils des folgenden Jahres.

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, dass das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft am 21. Juni 2011 beginnt und am 31. Dezember 2011 anstatt des 21. April 2012 endet.

Dritter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, jedem einzelnen Geschäftsführer sowie jedem Rechtsanwalt oder Angestellten der Kanzlei Allen & Overy Luxembourg, die volle Zustimmung, Einwilligung und Genehmigung für alle Maßnahmen im Auftrag der Gesellschaft, zu erteilen, welche gegenüber den luxemburgischen Behörden, einschließlich aber nicht beschränkt auf, das Handelsregister Luxemburg, notwendig, zweckmäßig oder ergänzend für die Vollendung der hierdurch vorgesehenen Beschlüsse sind, und generell alles Notwendige und Erforderliche zu tun oder zu veranlassen, im Zusammenhang mit den hierdurch vorgesehenen Beschlüssen.

Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Versammlung entstehen, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte mit eintausend dreihundert euro (€ 1.300,-) bewertet und fallen zu Lasten der Gesellschaft.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des englischen vom deutschen Text der englische Text maßgebend ist.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter der erschienenen Partei, hat derselbe zusammen mit dem amtierenden Notar nach Namen, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Elvinger, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 décembre 2011. Relation: EAC/2011/18058. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012018815/120.

(120023382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Dreamcar.com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 86.891.

L'an deux mille douze, le douze janvier.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "DREAMCAR.COM S.A.", établie et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 86891, constituée originellement sous la dénomination de "LEGEND CAR S.A.", suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1010 du 3 juillet 2003,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette:

- en date du 4 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 811 du 4 août 2003,
- en date du 24 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 748 du 12 avril 2006, contenant notamment l'adoption de sa dénomination actuelle,

et dont les statuts ont été modifiés par le notaire instrumentant en date du 10 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 337 du 8 février 2008.

et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par le notaire instrumentant en date du février 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 869 du 2 avril 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe BRUNETON, administrateur de sociétés, demeurant à L-1145 Luxembourg, 51, rue des Aubépines.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérôme GRANDIDIER, directeur, demeurant à F-57100 Thionville, 6, rue Victor Hugo (France).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Suppression des catégories d'actions et de la valeur nominale des actions
2. Augmentation du capital de la Société à concurrence de 125.000,-EUR pour le porter du montant actuel de 175.500,-EUR à 300.500,-EUR, par la création et l'émission de 78 nouvelles actions, et augmentation du pair comptable des actions existantes.
3. Renonciation à leur droit de souscription préférentiel par les actionnaires minoritaires actuels;
4. Acceptation de Monsieur Philippe BRUNETON, administrateur de sociétés, demeurant à L-1145 Luxembourg, 51, rue des Aubépines, à la souscription des 78 nouvelles actions, et acceptation de la libération intégrale en espèces;
5. Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts;
6. Nominations statutaires
7. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer les catégories d'actions et la valeur nominale des actions de sorte que le capital social est fixé à cent soixante-quinze mille cinq cents euros (175.500,-EUR), représenté par deux cent trente-quatre (234) actions, sans désignation de la valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent vingt-cinq mille euros (125.000,-EUR) en vue de le porter de son montant actuel de cent soixante-quinze mille cinq cents euros (175.500,-EUR) à trois cent mille cinq cents euros (300.500,-EUR), par la création et l'émission de soixante-dix-huit (78) actions nouvelles sans désignation de la valeur nominale, et l'augmentation du pair comptable des actions existantes.

Troisième résolution:

L'Assemblée décide d'accepter la renonciation à leur droit de souscription préférentiel par les actionnaires minoritaires actuels.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes:

Monsieur Philippe BRUNETON, préqualifié, lequel a déclaré souscrire aux soixante-dix-huit (78) actions nouvelles sans désignation de la valeur nominale et de les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille euros (125.000,-EUR), est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre soixante-dix-huit (78) actions nouvelles à Monsieur Philippe BRUNETON, préqualifié.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (Premier alinéa).** Le capital social souscrit est fixé à trois cent mille cinq cents euros (300.500,-EUR), représenté par trois cent douze (312) actions, sans désignation de la valeur nominale, entièrement libérées."

Sixième résolution

L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Philippe BRUNETON, administrateur de sociétés, né à Paris (F), le 18 juin 1963, demeurant à L-1145 Luxembourg, 51, rue des Aubépines,
- Monsieur Gérald VETTORI, employé, né à Moyeuvre Grande (F), le 8 avril 1979, demeurant à F-57000 Metz, 33b, Belle-Isle (France)

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2017.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à 1.500,-EUR.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Philippe BRUNETON, Jérôme GRANDIDIER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 janvier 2012. Relation GRE/2012/249. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 7 février 2012.

Référence de publication: 2012018836/96.

(120023486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Energy Power S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 80.811.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012018849/12.

(120023542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

CP Woburn Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.629.

In the year two thousand and eleventh, the twentieth of December, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CP Woburn Holdco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability (société à responsabilité limitée) with registered office at 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B162629 and having a share capital of GBP 15,000 (the Company). The Company has been incorporated on 21 June 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) published on 29 September 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2323. The articles of associations of the Company have not yet been amended (the Articles).

There appeared,

CP Woburn Finco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) having a share capital of GBP 15,000 (fifteen thousand British Pounds), with registered office at 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B162478 (the Sole Shareholder)

hereby represented by Lynn Elvinger, lawyer, professionally residing at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declares and requests the notary to record that:

1. All the 15,000 (fifteen thousand) shares having a nominal value of GBP 1 (one British Pound) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.

2. The agenda of the Meeting is worded as follows:

- (1) Waiver of the convening notice;
- (2) Approval of the amendment to the dates of the financial year of the company; and
- (3) Miscellaneous.

3. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder waives the convening notice, considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda of the present meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the date of the financial year of the Company as follows:

(A) the financial year of the Company shall begin on the 1st January instead of the 22 April; and

(B) the financial year of the Company shall close on the 31st December rather than the 21st April of the next year.

The Sole Shareholder resolves that the first financial year of the Company that started on 21 June 2011 shall close on 31 December 2011 instead of 21 April 2012.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorise any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, each acting individually on behalf of the Company, to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolution, including but not limited to, the filing of the relevant documents with the Luxembourg Trade and Companies Register, and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation to the above resolution.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the share capital increase is evaluated at one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendelf, dem zwanzigsten Dezember, vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit Amtswohnsitz in Esch-sur-Alzette (Großherzogtum Luxemburg),

treten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen (die Versammlung), der alleinige Gesellschafter der CP Woburn Holdco S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (société à responsabilité limitée), mit Sitz in 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Nummer B162629 und mit einem Stammkapital von GBP 15.000 (die Gesellschaft), gegründet gemäß Urkunde vom 21 Juni 2011, aufgenommen durch Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette (Großherzogtum Luxemburg), veröffentlicht am 29 September 2011 im Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, unter der Nummer 2323. Die Satzung wurde seitdem nicht geändert (die Satzung).

Ist erschienen,

CP Woburn Finco S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechts, mit einem Stammkapital von GBP 15.000 (fünfzehntausend Britishen Pfund), mit Sitz in 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Nummer B162478 (der Alleinige Gesellschafter).

vertreten durch Lynn Elvinger, Anwalt, mit Berufsanschrift in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Die Vollmacht wird, nach Unterzeichnung ne varietur durch den Vertreter des Erschienenen und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt und zusammen mit dieser zur Eintragung eingereicht.

Der Alleinige Gesellschafter ersucht den unterzeichneten Notar, wie folgt zu beurkunden, dass:

1. sämtliche 15.000 (fünfzehntausend) Anteile mit einem Nennwert von je GBP 1 (einem Britishen Pfund), welche das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft darstellen, ordnungsgemäß bei dieser Versammlung vertreten sind; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen.

2. die Tagesordnung der Generalversammlung enthält folgende Punkte:

- (1) Verzicht auf die Frist- und Formvorschriften für die Einberufung;
- (2) Zustimmung zur Änderung des Datums des Geschäftsjahres der Gesellschaft; und
- (3) Sonstiges.

3. der Alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse getroffen hat:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter verzichtet auf die Frist- und Einberufungsvorschriften und betrachtet sich als ordnungsgemäß einberufen und bestätigt, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt das Datum des Geschäftsjahrs der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

- (A) das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar anstatt des 22. Aprils; und
- (B) das Geschäftsjahr der Gesellschaft endet am 31. Dezember anstatt des 21. Aprils des folgenden Jahres.

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, dass das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft am 21. Juni 2011 beginnt und am 31. Dezember 2011 anstatt des 21. April 2012 endet.

Dritter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, jedem einzelnen Geschäftsführer sowie jedem Rechtsanwalt oder Angestellten der Kanzlei Allen & Overy Luxembourg, die volle Zustimmung, Einwilligung und Genehmigung für alle Maßnahmen im Auftrag der Gesellschaft, zu erteilen, welche gegenüber den luxemburgischen Behörden, einschließlich aber nicht beschränkt auf, das Handelsregister Luxemburg, notwendig, zweckmäßig oder ergänzend für die Vollendung der hierdurch vorgesehenen Beschlüsse sind, und generell alles Notwendige und Erforderliche zu tun oder zu veranlassen, im Zusammenhang mit den hierdurch vorgesehenen Beschlüssen.

Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Versammlung entstehen, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte mit eintausend dreihundert euro (€ 1.300,-) bewertet und fallen zu Lasten der Gesellschaft.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des englischen vom deutschen Text der englische Text maßgebend ist.

Worüber, Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter der erschienenen Partei, hat derselbe zusammen mit dem amtierenden Notar nach Namen, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Elvinger, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 décembre 2011. Relation: EAC/2011/18056. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012018817/121.

(120023383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Dima Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.081.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 9 janvier 2012

Il résulte de la résolution prise par l'associé unique de la Société le 9 janvier 2012 que la société «Pricewaterhouse-Coopers Sàrl», ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, Route d'Esch, enregistré au RCS sous le numéro B 65 477, a été nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012018826/14.

(120023808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

S.01 Euro-Business, Société Anonyme.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 71.496.

L'an deux mil douze, le trente et unième jour de janvier.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme S.01 EURO-BUSINESS ayant son siège social au 4-6 Rue des Trois Cantons, L-3980 Wickrange, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 71496, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 23 août 1999, publié au Mémorial C numéro 866 du 18 novembre 1999 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Redange/Attert, en date du 17 novembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 434 du 4 janvier 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy ROLLINGER, demeurant professionnellement au 4-6 Rue des Trois Cantons, L-3980 Wickrange,

qui désigne comme secrétaire Madame Véronique THOMAS, demeurant professionnellement au 4-6 Rue des Trois Cantons, L-3980 Wickrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Katia URBANI, demeurant professionnellement au 4-6 Rue des Trois Cantons, L-3980 Wickrange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'intégralité des actions est détenue par un seul actionnaire.

II. Que l'actionnaire unique présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire de l'actionnaire unique représenté, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Restera annexée aux présentes l'éventuelle procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Constatation de la détention par un actionnaire unique de l'intégralité des actions de la Société;
2. Révocation de Kim Rollinger et Alain Weyrich en qualité d'administrateurs et décharge à leur accorder le cas échéant;
3. Confirmation du mandat de Guy Rollinger à la fonction d'administrateur et désignation de ce dernier en qualité d'administrateur unique;
4. Modification du nombre et de la valeur nominale des actions afin que le capital social de la Société soit désormais représenté par 100 actions de EUR 500 et modification subséquente de l'article 5 §1 des statuts;
5. Divers.

V.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée constate que l'intégralité des actions de la Société est détenue par la société anonyme L.01 LAURUS ayant son siège social au 4-6 Rue des Trois Cantons, L-3980 Wickrange, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 92159 à dater du 15 décembre 2008.

Preuve de la propriété de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par une copie de la dite convention de cession d'actions.

Deuxième et troisième résolutions:

L'assemblée décide de révoquer Kim Rollinger et Alain Weyrich en qualité d'administrateur de la Société et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat.

L'assemblée générale confirme le mandat de Guy Rollinger à la fonction d'administrateur et le désigne en qualité d'administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Ce dernier n'exerce plus, dès lors, la fonction d'administrateur délégué.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de modifier le nombre et la valeur nominale des actions afin que le capital social de la Société soit désormais représenté par 100 actions de EUR 500 chacune.

L'assemblée décide en conséquence de modifier l'article 5 §1 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

Le capital social est fixé à EUR 50.000 (CINQUANTE MILLE EUROS) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 500 (CINQ CENTS EUROS) chacune.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix. L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

34693

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Pontpierre, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Guy Rollinger, Véronique Thomas, Katia Urbani, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 02 février 2012. LAC / 2012 / 5288. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012019648/81.

(120024200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Global Financial and Commercial Holdings Blue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.843.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Global Financial and Commercial Holdings Blue S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.843 (the Company). The Company has been incorporated on October 3, 2011 pursuant to a deed enacted by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2857, page 137103, dated November 23, 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

THERE APPEARED:

Global Financial and Commercial Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.130 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Maître Tulay Sonmez, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that:

I. The one hundred and twenty-five thousand (125,000) shares in registered form, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notice;
2. Change of the term of the first financial period of the Company from December 31, 2011 to December 31, 2012, the Company having been incorporated on October 3, 2011;
3. Approval of the interim accounts of the Company under Luxembourg general accounting principles;
4. Transfer of the legal seat (siège social) of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to the Republic of Italy, at 21, Via Montenapoleone, 20121 Milan (Italy), without liquidation, effective as of the date of registration of the Company with the Italian register of companies (Registro delle Imprese) (the Effective Date); henceforth renunciation by the Company to the nationality of Luxembourg and adoption of the Italian nationality (the Transfer);

5. Complete restatement of the Articles so as to conform them to the laws of the Republic of Italy, providing, in particular, rules about the circulation of the shares, the quorums for the first and the second General Meeting and rules about the management and the representation of the Company which shall resemble, to the maximum extent possible, the current Articles of the Company, adoption of the legal form of società a responsabilità limitata, and change of the corporate denomination of the Company from “Global Financial and Commercial Holdings Blue S.à r.l.” into “Global Financial and Commercial Holdings Blue Srl” effective as of the Effective Date;

6. Confirmation that the Company will, upon Transfer and change of nationality, remain the owner of all its assets and liabilities without discontinuity or limitations;

7. Approval that the mandate of the managers of the Company shall continue upon the Transfer and change of nationality;

8. Appointment of any employee and/or lawyer of Stibbe Avocats in Luxembourg and any manager of the Company, each one of them acting individually, to perform in the Grand-Duchy of Luxembourg any acts and formalities in connection with the Company moving its registered office from Luxembourg to the Republic of Italy;

9. Appointment of any manager of the Company, each one of them acting individually, as an authorised person within the meaning of the laws of the Republic of Italy, to perform in the Republic of Italy any acts and formalities in connection with the Transfer; and

10. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the term of the first financial period of the Company from December 31, 2011 to December 31, 2012, the Company having been incorporated on October 3, 2011.

Third resolution

After the presentation of the interim accounts of the Company for the period ending on December 29, 2011, which have further been prepared in accordance with Luxembourg accounting law and principles, the Sole Shareholder resolves to approve these accounts. These accounts, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer, effective as of the Effective Date (as defined hereafter), the legal seat (siège social) of the Company (the Transfer) from the Grand-Duchy of Luxembourg to the Republic of Italy, at 21, Via Montepapaleone, 20121 Milan (Italy), without liquidation, which shall become the Company's registered office.

As a result of the Transfer, the Company will henceforth be subject to the laws of the Republic of Italy, has renounced to the nationality of Luxembourg and adopted the Italian nationality. The change of nationality and the Transfer will be carried out without interruption in the legal personality of the Company, under the suspensive condition of the registration of the Company with the Italian register of companies (Registro delle Imprese) (the Effective Date) and will be effective as of the Effective Date.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the Articles, effective as of the Effective Date, to the extent necessary so as to conform them to the laws of the Republic of Italy, in the form of the memorandum and articles of association of the Company as a company governed by the laws of the Republic of Italy, and providing, in particular, rules about the circulation of the shares, the quorums for the first and the second General Meeting and rules about the management and the representation of the Company which shall resemble, to the maximum extent possible, the current Articles of the Company. The meeting decides to approve the contents of the aforementioned proposed restated form of Italian memorandum and articles of association of the Company.

The Company will further adopt the legal form of società a responsabilità limitata and change its corporate denomination from “Global Financial and Commercial Holdings Blue S.à r.l.” into “Global Financial and Commercial Holdings Blue Srl”.

It is understood that the legal requirements set forth under the laws of the Republic of Italy for the registration of the Company with the Italian register of companies (Registro delle Imprese) need to be accomplished.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm that the Company will, upon Transfer and change of nationality, remain the owner of all its assets and liabilities without any limitations or discontinuity. The Company will thus continue to own all its assets and liabilities incurred or entered into before the Transfer and change of nationality.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to approve that the mandate of Mrs. Mara Vanzetta, Mr. Massimiliano di Maria and Mr. Rohan Maxwell as managers of the Company shall continue upon the Transfer and change of nationality.

Eighth resolution

The Sole Shareholder decides to appoint any employee and/or lawyer of Stibbe Avocats in Luxembourg and any manager of the Company, each one of them acting individually, to perform in the Grand-Duchy of Luxembourg any acts and formalities in connection with the Transfer, in particular the removal of the Company from the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

Ninth resolution

The Sole Shareholder decides to appoint any manager of the Company, each one of them acting individually, as an authorised person within the meaning of the laws of the Republic of Italy, to perform in the Republic of Italy any acts and formalities in connection with the Company moving its registered office from Luxembourg to the Republic of Italy, if any.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,800.

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Global Financial and Commercial Holdings Blue S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.843 (la Société). La Société a été constituée le 3 octobre 2011 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2857, page 137103, daté du 23 novembre 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A COMPARU:

Global Financial and Commercial Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.130 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Tulay Sonmez, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, représentant la totalité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui est, par conséquent, régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification du terme du premier exercice social de la Société du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012, la Société ayant été constituée le 3 octobre 2011;

3. Approbation des comptes intérimaires de la Société en vertu des principes comptables généraux luxembourgeois;
4. Transfert du siège social de la Société du Grand-Duché du Luxembourg vers l'Italie, au 21, Via Montenapoleone, 20121 Milan (Italie), sans liquidation, avec effet à la date d'enregistrement de la Société au Registre des Sociétés italien (Registro delle Imprese) (la Date d'Effectivité); renonciation par la Société à la nationalité luxembourgeoise et acquisition de la nationalité italienne (le Transfert);
5. Refonte complète des statuts de la Société afin de les adapter à la législation italienne, en prévoyant plus particulièrement les règles concernant la circulation des parts sociales, les règles de quorum pour la première et deuxième Assemblée Générale, et les règles relatives à la gestion et à la représentation de la Société, qui devront dans la mesure du possible, se rapprocher des Statuts actuels de la Société; adoption de la forme légale de società a responsabilità limitata, et modification de la dénomination sociale de la Société de "Global Financial and Commercial Holdings Blue S.à r.l." en "Global Financial and Commercial Holdings Blue Srl";
6. Confirmation que tous les actifs et passifs de la Société resteront, suite au Transfert et au changement de nationalité, la propriété de la Société sans discontinuité ni restrictions;
7. Confirmation que les mandats des gérants continueront suite au Transfert et au changement de la nationalité;
8. Mandat donné à tout employé et/ou tout avocat de Stibbe Avocats au Luxembourg et tout gérant de la Société, chacun d'eux agissant individuellement, afin d'effectuer au Grand-Duché de Luxembourg, tous les actes et formalités en rapport avec le transfert du siège social de la Société du Luxembourg vers l'Italie;
9. Mandat donné à tout gérant de la Société, chacun d'eux agissant individuellement, en qualité de personne autorisée selon les termes des lois italiennes, afin d'effectuer en Italie, tous les actes et formalités en rapport avec le Transfert; et
10. Divers.

Ces faits exposés, la partie comparante, agissant par le biais de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de modifier le terme du premier exercice social de la Société du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012, la Société ayant été constituée le 3 octobre 2011.

Troisième résolution

Après la présentation des comptes intérimaires de la Société de la période prenant fin au 29 décembre 2011, préparés en vertu des règles et principes comptables luxembourgeois, l'associée unique décide d'approuver ces comptes. Ces comptes, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide de transférer, avec effet à la Date d'Effectivité (telle que définie ci-après), le siège social de la Société (le Transfert), sans liquidation, du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, au 21, Via Montenapoleone, 20121 Milan (Italie), ce qui sera le siège social de la Société.

En conséquence du Transfert, la Société sera dorénavant soumise à la législation italienne, a renoncé à la nationalité luxembourgeoise et a acquis la nationalité italienne. Le changement de nationalité et le Transfert s'effectueront sans interruption de la personnalité morale de la Société, sous la condition suspensive de l'enregistrement de la Société au Registre des Sociétés italien (Registro delle Imprese) (la Date d'Effectivité), et seront effectifs à la Date d'Effectivité.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier les Statuts, avec effet à la Date d'Effectivité dans la mesure nécessaire afin de les mettre en conformité avec la législation italienne, dans la forme du mémorandum et des statuts de la Société en tant que société régie par la législation italienne, en prévoyant plus particulièrement les règles concernant la circulation des parts sociales, les règles de quorum pour la première et deuxième Assemblée Générale, et les règles relatives à la gestion et à la représentation de la Société, qui devront dans la mesure du possible, se rapprocher des Statuts actuels de la Société. L'Assemblée décide d'approuver le contenu et texte desdits mémorandum et statuts modifiés de la Société.

La Société adoptera également la forme légale de società a responsabilità limitata, et changera sa dénomination sociale de "Global Financial and Commercial Holdings Blue S.à r.l." en "Global Financial and Commercial Holdings Blue Srl".

Il est entendu que les formalités prévues par la législation italienne pour l'enregistrement de la Société au Registre des Sociétés italien (Registro delle Imprese) devront être exécutées.

Sixième résolution

L'Associée Unique décide de confirmer que la Société demeurera, suite au Transfert et au changement de nationalité, propriétaire de l'ensemble de ses actifs et passifs, sans limitations ni discontinuité. La Société continuera dès lors d'être propriétaire de tous ses actifs et passifs encourus ou nés avant le Transfert et le changement de nationalité.

Septième résolution

L'Associée Unique décide d'approuver le fait que les mandats de Mme Mara Vanzetta, M. Massimiliano di Maria et M. Rohan Maxwell en tant que gérants de la Société continueront suite au Transfert et au changement de nationalité.

Huitième résolution

L'Associée Unique décide de donner mandat à tout employé et/ou avocat de Stibbe Avocats au Luxembourg et tout gérant de la Société, chacun d'eux agissant individuellement, afin d'effectuer au Grand-Duché de Luxembourg, tous les actes et formalités en rapport avec le transfert du siège social de la Société du Luxembourg vers l'Italie, et en particulier la radiation de la Société du Registre du Commerce.

Neuvième résolution

L'Associée Unique décide de donner mandat à tout gérant de la Société, chacun d'eux agissant individuellement, en qualité de personne autorisée selon les termes des lois italiennes, afin d'effectuer en Italie, tous les actes et formalités en rapport avec le Transfert, dans la mesure du nécessaire.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.800,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: T. SOMMEZ et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 janvier 2012. Relation: LAC/2012/1513. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Référence de publication: 2012018289/227.

(120022786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

R-Solution, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 124.412.

Im Jahre zweitausendelf, am dreizehnten Dezember.

Vor Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, erscheint der alleinige Aktionär der Aktiengesellschaft R-Solution, mit Sitz in Luxemburg, die gegründet wurde gemäß notarieller Urkunde vom 22. Dezember 2006, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Special C, Nummer 674 vom 21. April 2007, zu einer außerordentlichen Hauptversammlung.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, Privatbeamtin, mit Adresse in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Maria SANTIAGO-DE SOUSA, Privatbeamtin, mit Adresse in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Brigitte MARTIN, Privatbeamtin, mit Adresse in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Sodann stellt die Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern folgendes fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll ist eine Anwesenheitsliste beigefügt. Diese Liste wurde von dem Gesellschafter, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet.

II.- Da alle 10.000 (zehntausend) Aktien der Gesellschaft vertreten sind, ist die Versammlung ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die dem Aktionär vor der Versammlung übermittelt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Beschluss zur Verlegung des Gesellschaftssitzes;
2. Beschlussfassung über die Zustimmung zu den Änderungen der Gesellschaftssatzung;
3. Beschluss zur Kenntnisnahme der Rücktritte der Herren Yves Rommelfanger, Richard Rommelfanger und Camille Rommelfanger als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft;
4. Beschluss zur Ernennung von Herrn Thomas Bernard als einziges Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft;
5. Beschluss über die Fortführung der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft; und
6. Verschiedenes.

Nach Beratung trifft die Versammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Erster Beschluss:

Die Hauptversammlung beschliesst, dass der Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 12. Dezember 2011 von 12, rue Charles Arendt, L-1134 Luxemburg, nach 9a, rue Gabriel Lippmann, L5365 Munsbach verlegt wird.

Zweiter Beschluss:

Um die Verwaltung der Gesellschaft mit einem einzelnen Verwaltungsratsmitglied zu ermöglichen und die Satzung den geänderten Bedürfnissen anzupassen, beschliesst die Hauptversammlung die derzeitige Satzung durch die folgende Fassung zu ersetzen:

„I. Name, Dauer, Zweck und Sitz

Art. 1. Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht („société anonyme“) und führt die Bezeichnung "R-Solution".

Art. 2. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Art. 3. Die Gesellschaft hat zum Zweck eigenes Vermögen, insbesondere Beteiligungen an Kapitalgesellschaften im In- und Ausland, zu halten und zu verwalten sowie Beteiligungen in beliebiger Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften zu erwerben sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft ist ermächtigt Kredite und Hypothekarkredite einzugehen, Bürgschaften und Garantien für sich selbst zu bestellen, für Aktionäre der Gesellschaft sowie für Gesellschaften, mit welchen die Gesellschaft direkt oder indirekt verbunden ist, soweit gesetzlich zulässig.

Die Gesellschaft hat zudem zum Zweck die Durchführung sämtlicher Geschäfte kaufmännischer, industrieller oder finanzieller Natur wie auch sämtliche Transaktionen immobilärer oder mobiliarer Natur. Sie kann im eigenen Namen, als Vermittler oder im Namen anderer jedwede Wirtschaftsgüter herstellen, kaufen, verkaufen, importieren und exportieren. Die Gesellschaft kann insbesondere im eigenen Namen Immobilien erwerben, erstellen, verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihres Gesellschaftszweckes förderlich sind.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist Munsbach.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können jederzeit innerhalb und außerhalb des Großherzogtums Luxemburg Tochtergesellschaften gegründet werden, insoweit deren Gesellschaftszweck dem des vorstehenden Artikel 3 entspricht und unselbständige Niederlassungen gegründet werden.

Unbeschadet anderslautender vertraglicher oder allgemein rechtlicher Regelungen, kann der Sitz der Gesellschaft durch Beschluss des Verwaltungsrats innerhalb der selben Gemeinde verlegt werden. Soweit der Sitz der Gesellschaft darüber hinaus innerhalb oder außerhalb des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden soll, ist durch die Hauptversammlung Beschluss zu fassen.

II. Aktienkapital - Aktien

Art. 5. Das gezeichnete Kapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in zehntausend (10.000) voll eingezahlte Aktien mit einem Nennwert von Euro dreikommaeins (3,1).

Die Gesellschaft gibt, auf Beschluss des Verwaltungsrates, Namens- oder Inhaberaktien aus.

Das Aktienkapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Hauptversammlung, welcher in der für Satzungsänderungen geltenden

Form zu fassen ist, erhöht oder herabgesetzt werden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und nach den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Art. 6. Am Gesellschaftssitz wird ein Register für Namensaktien geführt, welches jedem Aktionär zur Einsicht offen steht. Dieses Register enthält alle Angaben, welche von Artikel 39 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handels-

gesellschaften, wie geändert ("Gesetz vom 10. August 1915"), vorgesehen sind. Für die Feststellung der Berechtigung an Namensaktien ist ausschließlich die Eintragung im Aktienregister maßgeblich.

Auf Wunsch der Aktionäre kann die Gesellschaft Zertifikate über Namensaktien ausstellen, welche die Eintragungen im Aktienregister wiedergeben. Eine Übertragung von Namensaktien kann ausschließlich durch Umschreibung im Aktienregister rechtswirksam erfolgen.

Soweit Inhaberaktien ausgegeben werden, stellt die Gesellschaft Zertifikate über solche Inhaberaktien aus. Der Besitz eines Zertifikates über eine Inhaberaktie weist grundsätzlich die Berechtigung an dieser Aktie nach. Die Übertragung einer Inhaberaktie erfolgt durch Übergabe des entsprechenden Zertifikates.

Zertifikate über Aktien werden grundsätzlich von dem Verwaltungsrat unterzeichnet; die Unterschrift kann auch als Faksimile oder in gedruckter Form erfolgen.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Besitzer pro Aktie an. Sollte der Besitz einer Aktie geteilt oder streitig sein, müssen diejenigen die ein Recht an der Aktie geltend machen, einen Bevollmächtigten ernennen, um die mit der Aktie verbundenen Rechte gegenüber der Gesellschaft zu vertreten. Die Gesellschaft kann die Wahrnehmung aller Rechte bezüglich dieser Aktie einstellen, solange nicht eine einzige Person gegenüber der Gesellschaft zur Wahrnehmung der mit dieser Aktie verbundenen Rechte benannt wurde.

III. Hauptversammlung

Art. 7. Im Fall mehrerer Aktionäre vertritt die Hauptversammlung der Aktionäre alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie ist umfassend zur Anordnung, Durchführung oder Ratifizierung aller Vorgänge mit Bezug auf die Gesellschaft ermächtigt.

Die Hauptversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sie kann auch auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens ein Fünftel des Gesellschaftskapitals vertreten, einberufen werden.

Hat die Gesellschaft nur einen Aktionär, wird die Beschlussfassung durch die Hauptversammlung ersetzt durch zur Niederschrift protokollierte Beschlüsse des Einzelaktionärs, welcher vollumfänglich die Befugnisse der Hauptversammlung auf diesem Wege ausübt.

Jede Bezugnahme auf Beschlüsse der Hauptversammlung in dieser Satzung beziehen sich auf die zur Niederschrift protokollierten Beschlüsse des Einzelaktionärs, soweit die Gesellschaft nur einen Aktionär hat.

Art. 8. Die ordentliche Hauptversammlung findet einmal jährlich am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort jeweils um 11.00 Uhr am ersten Mittwoch des Monats März eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, am nächsten darauffolgenden Werktag in Luxemburg statt.

Außerordentliche Hauptversammlungen können jederzeit an einem beliebigen Ort und zu einer beliebigen Zeit, wie in der Einberufung bestimmt, einberufen werden.

Die Anwesenheits- und Mehrheitserfordernisse sowie die gesetzlich bestimmten Fristen sind auf die Einberufung und die Hauptversammlung anwendbar, soweit die Satzung nichts anderes vorsieht.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der Hauptversammlung teilzunehmen. Im Falle von mehreren Aktionäre, kann jeder sich aufgrund privatschriftlicher, schriftlich, durch Fernschreiben, Telefax oder Telegramm erteilter Vollmacht durch einen anderen Aktionär oder durch einen Dritten vertreten lassen.

Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Beschlüsse der Hauptversammlung werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden und vertretenen Stimmen gefasst, sofern die Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 nicht anderweitiges vorsehen.

Der Verwaltungsrat kann weitere Bedingungen aufstellen, welche von den Aktionären erfüllt werden müssen, um an einer Hauptversammlung teilnehmen zu können.

Sind alle Aktionäre in einer Hauptversammlung anwesend oder vertreten und bestätigen sie, die Tagesordnung zu kennen, so kann auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden.

IV. Verwaltungsrat

Art. 9. Der Verwaltungsrat besteht aus einem Verwaltungsratsmitglied, soweit die Gesellschaft nur einen Aktionär hat. Im Fall mehrerer Aktionäre besteht der Verwaltungsrat aus mindestens drei Mitgliedern.

Besteht der Verwaltungsrat nur aus einem Verwaltungsratsmitglied, beziehen sich sämtliche Ausführungen in dieser Satzung den Verwaltungsrat betreffend sinngemäß nur auf dieses eine Mitglied.

Mitglieder des Verwaltungsrats müssen nicht Aktionäre der Gesellschaft sein. Mitglieder des Verwaltungsrats werden von der Hauptversammlung gewählt, welche auch die Bezüge und die Dauer der Amtszeit festsetzt. Im Falle von mehreren Aktionären bestimmt die Hauptversammlung ebenso die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder. Die Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten und endet grundsätzlich mit der Bestellung der Nachfolger.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden mit einfacher Mehrheit der in der Hauptversammlung anwesenden und vertretenen Aktionäre gewählt. Ein Verwaltungsratsmitglied kann jedoch jederzeit und ohne Angabe von Gründen durch Beschluss der Hauptversammlung abberufen werden. Wird die Stelle eines Verwaltungsratsmitglieds wegen Tod, Rücktritt oder aus einem anderen Grund frei, so können die verbleibenden Mitglieder das freigewordene Amt vorläufig besetzen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 10. Bei mehreren Verwaltungsratsmitgliedern muss der Verwaltungsrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden wählen und kann einen stellvertretenden Vorsitzenden bestellen.

Er kann auch einen Sekretär bestellen, welcher nicht Verwaltungsratsmitglied und nicht Aktionär der Gesellschaft sein muss und für die Erstellung der Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates und der Hauptversammlungen verantwortlich ist.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder einberufen. Sitzungen des Verwaltungsrates finden an dem in der Einladung bestimmten Ort statt.

Der Vorsitzende leitet alle Hauptversammlungen und die Sitzungen des Verwaltungsrates. In seiner Abwesenheit kann die Hauptversammlung oder der Verwaltungsrat ein anderes Verwaltungsratsmitglied ernennen, um den zeitweiligen Vorsitz in diesen Versammlungen oder Sitzungen zu führen. Jedes Verwaltungsratsmitglied erhält wenigstens vierundzwanzig Stunden vor dem geplanten Datum der Sitzung eine förmliche Einberufung. Der förmlichen Einberufung bedarf es nicht in Dringlichkeitsfällen, in welchem Falle die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben erwähnt sein müssen. Nach schriftlicher, durch Fernschreiben, Telefax, Telegramm oder auf ähnlichen Kommunikationswegen erteilter Einwilligung eines jeden Mitgliedes des Verwaltungsrates kann auf ein Einberufungsschreiben verzichtet werden. Einer förmlichen Einberufung bedarf es nicht für Sitzungen des Verwaltungsrates, die an einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche in einem vorherigen Beschluss des Verwaltungsrates festgesetzt wurden.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in der Sitzung des Verwaltungsrates aufgrund einer Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates vertreten lassen. Die Vollmacht kann durch privatschriftliche Urkunde, Fernschreiben, Telefax oder Telegramm erteilt werden.

Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere andere Verwaltungsratsmitglieder vertreten.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann durch telephonische Konferenz oder in ähnlicher Weise an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, jeder Teilnehmer an der Sitzung kann alle anderen verstehen. Die Teilnahme an einer Sitzung in dieser Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Beschlussfassung des Verwaltungsrates erfolgt mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden und vertretenen Verwaltungsratsmitglieder.

Beschlüsse des Verwaltungsrates können auch einstimmig durch Rundschreiben (durch Brief, Telegramm, Fernschreiben, Telefax oder ähnliche Mittel) gefasst werden, vorausgesetzt, sie werden schriftlich bestätigt. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll, das als Nachweis für den Beschluss gilt.

Dieser Artikel gilt nicht für den Fall, dass die Gesellschaft durch ein einzelnes Verwaltungsratsmitglied verwaltet wird.

Art. 11. Über die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates werden Protokolle geführt, welche vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet werden.

Kopien der Protokolle oder Auszüge aus den Protokollen, die vor Gericht oder an anderer Stelle zu Beweis Zwecken Verwendung finden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Art. 12. Der Verwaltungsrat leitet die Gesellschaft und ist befugt alle Handlungen vorzunehmen, welche nützlich oder geeignet sind die satzungsmässigen Ziele der Gesellschaft zu fördern und nicht durch das Gesetz oder durch diese Satzung ausdrücklich der Hauptversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat kann einzelne Aufgaben der Geschäftsführung durch privatschriftliche oder beglaubigte Vollmacht an eines seiner Mitglieder oder sonstige Personen übertragen.

Art. 13. Dritten gegenüber wird die Gesellschaft bei einem Verwaltungsratsmitglied durch die Unterschrift des einzelnen Verwaltungsratsmitglieds vertreten. Bei mehreren Verwaltungsratsmitgliedern (i) durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern der Gesellschaft oder (ii) durch die Unterschrift einer oder mehrerer hierzu vom Verwaltungsrat ermächtigten Personen verpflichtet.

V. Überwachung

Art. 14. Die Gesellschaft unterliegt der Überwachung durch einen Rechnungsprüfer, der nicht Aktionär der Gesellschaft sein muss. Die Wahl des Rechnungsprüfers, die Festsetzung seiner Vergütung und die Bestimmung der Dauer seiner Amtszeit obliegen der Hauptversammlung. Die Dauer seiner Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten.

VI. Geschäftsjahr - Bilanz

Art. 15. Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

Art. 16. Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent des Reingewinnes der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des in Artikel 5 dieser Satzung vorgesehenen Gesellschaftskapitals ausmacht.

Die Hauptversammlung verfügt, auf Vorschlag des Verwaltungsrates, über den restlichen Betrag des Reingewinns.

Der Verwaltungsrat kann Vorschussdividenden ausschütten unter Berücksichtigung der Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915.

VII. Auflösung der Gesellschaft

Art. 17. Wird die Gesellschaft durch Beschluss der Hauptversammlung aufgelöst, so wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren (welche natürliche oder juristische Personen sein können) durchgeführt. Die Hauptversammlung ernennt sie und setzt ihre Befugnisse und Vergütung fest.

VIII. Satzungsänderung

Art. 18. Die vorliegende Satzung kann von einer außerordentlichen Hauptversammlung geändert werden, vorausgesetzt die Anwesenheits- und Mehrheitsvoraussetzungen gemäß Artikel 67-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 sind beachtet.

IX. Schlussbestimmungen - Anwendbares Recht

Art. 19. Für sämtliche Fragen, welche durch diese Satzung nicht geregelt sind, gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915.“

Dritter Beschluss:

Die Hauptversammlung beschliesst die Rücktritte der Herren Yves Rommelfanger, Richard Rommelfanger und Camille Rommelfanger als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft mit Wirkung zum 12. Dezember 2011 anzuerkennen.

Vierter Beschluss:

Die Hauptversammlung beschliesst, Herrn Thomas Bernard, geboren am 19. Februar 1975, in Trier und mit beruflichen Wohnsitz in 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach als einziges Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft mit Wirkung zum 12. Dezember 2011 und für eine Dauer von sechs Jahren zu ernennen.

Fünfter Beschluss:

Nach Artikel 100 des luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 beschliesst die Hauptversammlung die Fortführung der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft, trotz eingetretenen Verlusts von über der Hälfte des Gesellschaftskapitals.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die ausserordentliche Hauptversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Esch/Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt, erstellt wird.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Anwesenden, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Notar die gegenwärtige Urkunde Notar unterschrieben.

Signé: Conde, Maria Santiago, Martin, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17682. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012017475/215.

(120020830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Dival S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.630.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012018834/9.

(120023508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Mimer Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 138.054.

Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 6 avril 2011, il a été résolu ce qui suit:

- L'assemblée décide d'invoquer BDO Tax & Accounting comme liquidateur de la société;
- L'assemblée décide d'élire Modern Treuhand S.A., située au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, comme liquidateur de la société.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held on April 6, 2011, it has been resolved the following:

- The general meeting resolved to revoke BDO Tax & Accounting as the liquidator of the company;
- The general meeting resolved to elect Modern Treuhand S.A., situated at 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as the liquidator of the company.

Référence de publication: 2012019015/15.

(120023436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Diaverum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.921.

Deux des associés de la Société, Gartmore Direct Fund III SLP et Gartmore Private Equity III LP, ont décidé de changer leur dénomination et l'adresse de leur siège social comme suit:

- Gartmore Direct Fund III SLP devient «Direct Fund III LP», dont le siège social se trouve dorénavant au 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, United Kingdom;

- Gartmore Private Equity III LP devient «GPE III, LP», dont le siège social se trouve dorénavant au 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012018831/16.

(120023632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Digital Image, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 90.068.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale tenue en date du 16 janvier 2012:

L'assemblée a procédé à la nomination de Monsieur Pascal FABECK, né le 16.11.1968 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement à 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, comme commissaire aux comptes en remplacement de Madame Diane WUNSCH, démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2012018832/14.

(120023662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Editpress Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 5.407.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 février 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012018845/11.

(120023589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Holz-Export S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 20, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 59.092.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 janvier 2012.

Pour la société

Me Martine DECKERT

Notaire

Référence de publication: 2012018925/13.

(120023364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Editpress Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 5.407.

L'an deux mille onze.

Le vingt-et-un décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Danièle FONCK, administrateur et directrice générale, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, (ci-après "le mandataire"), agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme EDITPRESS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 5.407, constituée originairement sous forme de société coopérative et sous la dénomination de "Luxemburger Genossenschaftsdruckerei", en français "Imprimerie Coopérative Luxembourgeoise", suivant acte sous seing privé en date du 10 avril 1927, publié au Mémorial C numéro 72 du 1^{er} décembre 1927, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 992 du 13 mai 2011,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 8 décembre 2011.

Un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme EDITPRESS LUXEMBOURG S.A., prédésignée, s'élève actuellement à sept millions trois cent dix mille deux cent quarante-quatre euros et quatre-vingts cents (7.310.244,80- EUR) divisé en cent soixante-neuf mille cinquante (169.050) actions sans désignation de valeur nominale.

II.- Qu'aux termes de l'article trois (3) des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à huit millions cinq cent mille euros (8.500.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 8 décembre 2011 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de six cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-quatre virgule soixante-seize euros (635.584,76- EUR), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de sept millions trois cent dix mille deux cent quarante-quatre euros et quatre-vingts cents (7.310.244,80- EUR), à sept millions neuf cent quarante-cinq mille huit cent vingt-neuf virgule cinquante-six euros et (7.945.829,56- EUR), par la création et l'émission de 14.699 (quatorze mille six cent quatre-vingt-dix-neuf) actions nouvelles sans désignation de la valeur nominale, souscrites et à libérer intégralement par apport en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes tel que détaillé dans le procès-verbal de la Réunion du Conseil.

IV.- Que le conseil d'administration a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles tel que détaillé dans le procès-verbal du Conseil d'administration.

V.- Que les 14.699 (quatorze mille six cent quatre-vingt-dix-neuf) actions nouvelles sans désignation de la valeur nominale, ont été souscrites comme décrit ci-avant et ont été libérées intégralement par un apport en espèces d'un montant total d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) dont six cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-quatre virgule soixante-seize euros (635.584,76- EUR) sont alloués au capital social et trois cent soixante- quatre mille quatre cent quinze virgule vingt-quatre euros (364.415,24- EUR) sont alloués au compte prime d'émission, tel que démontré au notaire instrumentant.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier paragraphe de l'article trois (3) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à sept millions neuf cent quarante-cinq mille huit cent vingt-neuf virgule cinquante-six euros et 3 (7.945.829,56- EUR) divisé en cent quatre-vingt-trois mille sept cent quarante-neuf (183.749) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 2.300,- EUR.

Dont acte, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire du conseil d'administration, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Danièle FONCK, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2011. Relation GRE/2011/4878. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 8 février 2012.

Référence de publication: 2012018846/63.

(120023590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Emerald Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3676 Kayl, 68, rue de Schiffflange.

R.C.S. Luxembourg B 84.682.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012018847/10.

(120023466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Idécomm, Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 45, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.130.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 13/02/2012.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2012020530/13.

(120026325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

Postbahnhof an der Spree Holding, Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 135.103.

Il résulte de la décision de l'Associé Unique de la Société la décision suivante:

- Le siège social de la société est transféré au 13, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg en date du 20 décembre 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012020665/14.

(120025686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.
